

SANTÉ ■ Le titre de séjour de la cardiologue de Montluçon expire ce matin

Sous la menace d'une expulsion

Cardiologue depuis deux ans à l'hôpital de Montluçon, la Camerounaise Rainatou M'Bacha pourrait se voir signifier dans les jours prochains son obligation de quitter le territoire.

Jean-Marc Laurent

jean-marc.laurent@confrance.com

Le directeur du centre hospitalier de Montluçon raisonne en termes de compétences et de besoins pour son territoire de santé. Le préfet de l'Allier oppose le droit strict. Au milieu, cardiologue à l'hôpital de Montluçon depuis deux ans, Rainatou M'Bacha est sous la menace d'une expulsion du territoire depuis ce matin 0 heure.

« Au côté du docteur Sylvain Chansseaume, responsable de l'unité cardio, le rôle de Rainatou M'Bacha, médecin reconnu par ses pairs et par ses patients, est déterminant pour notre hôpital », plaide son directeur général, Stéphane Massard. Pour marquer son soutien, et son besoin, celui-ci vient de renouveler pour un an le contrat de sa cardiologue.

Insuffisant pour la préfecture de l'Allier. « Nous ne sommes pas dans une



RAINATOU M'BACHA. Âgée de 31 ans, la cardiologue travaille depuis deux ans à l'hôpital de Montluçon.

question de droit au séjour, mais dans celle du droit à l'exercice d'une profession médicale », objecte Christian Michalak, secrétaire général de la préfecture.

Le titre de séjour étudiant de Rainatou M'Bacha a expiré hier soir. La jeune femme diplômée d'échocardiographie en septembre à Clermont-Ferrand, n'a pas décroché son inscription en rythmologie cardiaque. Son statut de faisant fonction d'interne

(FFI) a été modifié en mai 2009 en contrat de praticien attaché. À ce titre, elle exerçait jusqu'à hier soir la profession de cardiologue, assurant les hospitalisations et les consultations intra et extra-hospitalières comme ses deux autres collègues du service.

Diplômée à Saint-Petersbourg

Née en 1979 au Cameroun, Rainatou M'Bacha a obtenu son diplôme de médecine générale en 2005 et sa spécialité cardio à l'université Pavlov de Saint-Petersbourg (Russie) tout en travaillant deux ans au CHU de Clermont-Ferrand dans le service du professeur Bernard Citron.

Arrivée en France après 2004, diplômée d'un pays extra-européen, Rainatou M'Bacha n'a pas la possibilité de passer l'examen national de cardio. Seul le concours annuel de la spécialité, avec ses cinq places, lui est ouvert. Avec une note de 13,88 en 2009 et 13 en 2010 elle ne figurait pas dans le palmarès.

Aujourd'hui le directeur de l'hôpital de Montluçon se bat pour lui offrir une troisième chance, en octobre 2011, ainsi que le per-

met le règlement du concours. Président du conseil de surveillance de l'hôpital, Daniel Duglery (UMP) est intervenu auprès du préfet et du cabinet de Brice Hortefeux. « Nous sommes confrontés à l'application brutale des normes, contre lesquels je m'escrime. Ces deux dernières années, tout le monde se réjouissait de son apport au service. Et, aujourd'hui, on veut se séparer d'elle alors que nous travaillons à la création d'un plateau de coronarographie, enjeu vital pour notre bassin ».

« Le seul argument est que Mme M'Bacha n'a plus le droit d'exercer une profession médicale, argumente Christian Michalak. Le préfet serait en contradiction avec la légalité s'il prolongeait son titre de séjour pour lui permettre implicitement d'exercer ».

Le député Bernard Lesterlin (PS) et la sénatrice Mireille Schurch (app. PCF) ont tenté d'infléchir eux aussi la position du préfet. Hier soir, le député a saisi les ministres Brice Hortefeux et Nora Berra. Une réaction devrait s'enclencher dès aujourd'hui à Montluçon pour empêcher une éventuelle reconduite à la frontière. ■